



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL- 6/2012

**Séance Ordinaire du 13 novembre 2012
à la salle des spectacles**

Présidence: M. Mazyar YOSEFI

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	10
Membres non excusés:	<u>2</u>
Effectif total :	79

Absents excusés: Mmes et MM Anne-Lise UDRY, Graziella AIELLO, Susanna KUSSMANN, Nathalie LINIGER, Reynold UDRY, Didier PYTHON, Erich DURST, Otto LOOSLI. Corrado RAMETTA et Olivier VOLPER

Absents non excusés : MM Anton EPP et René LERESCHE

A 19h15, **M. Mazyar YOSEFI**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mmes les conseillères communales, MM les conseillers communaux, M. le Syndic, Mme la secrétaire du Conseil, MM les Municipaux, M. le Boursier communal, M. le Secrétaire municipal, chères Palinzardes et chers Palinzards, Mmes et MM.

Il salue également M. le Président du Conseil communal du Mont, M. Gérard MOJON, député de notre arrondissement.

Il remercie chaleureusement le public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires de la commune.

Il salue également la presse qui est représentée, ce soir, par M. Gaël CORTICCHIATO, du journal Le Régional.

A sa demande, la Municipalité et le greffe ont mis à disposition quelques bouteilles d'eau ainsi que des chaises avec tablettes afin de prendre des notes plus facilement. Il les remercie vivement.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, il se permet de lire la pensée du jour qui coïncide avec le serment que chacun a prêté avant de siéger dans ce Conseil :

« Si tu as une position de responsabilité, sois généreux envers la communauté, honorable en action, sincère en parole ; et ne te soucie pas du reste. »

L'appel est effectué par la secrétaire, le quorum étant atteint avec 67 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.



COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Jeudi 4 octobre :

Il a reçu une lettre de la part de l'administration lausannoise et, sauf erreur de sa part, l'assemblée en a reçu une copie. Par conséquent, il n'en donne pas la lecture, mais se permet de rappeler que tout le monde est convié le mercredi 21 novembre à 18h à l'Ecole hôtelière de Lausanne, pour découvrir ou redécouvrir le rôle des hautes écoles dans notre région.

Jeudi 15 octobre;

Il a reçu la lettre de M. Didier PYTHON qui l'informe de son absence de ce soir pour des raisons professionnelles et qui s'étonne, à la lecture du dernier procès-verbal, d'être non excusé alors qu'il avait envoyé une lettre d'excuse le 30 août 2012 pour son absence à la dite séance. Celle-ci datée du 30 août a été adressée à Mme ASSAL, Présidente du Conseil jusqu'au 30 juin 2012, c'est peut-être pour cette raison. Quoiqu'il en soit, il a pris note de cette correction sur le point 2 de l'ordre du jour de ce soir.

Lundi 29 octobre;

Il a participé, avec la plupart des conseillers, à la séance d'information sur la gestion des déchets, sujet qui sera traité plus tard lors de la séance de ce soir. Lors de cette séance, la Municipalité a exposé les enjeux de ce règlement pour notre Commune.

Le 3 novembre;

En compagnie de plusieurs conseillers ainsi que des représentants de la Municipalité, il a participé aux portes ouvertes et inauguration du nouveau Centre de vie infantine de la Croix-Blanche. Il a constaté avec bonheur l'harmonie de ce lieu qui accueille les enfants de la commune et qui satisfait un besoin crucial des familles palinzardes.

Lors d'une séance avec la Municipalité, il a fixé les dates des séances du Conseil en 2013. La lettre avec les détails parviendra dans les prochains jours.

Suite à la prochaine séance, le 11 décembre, les conseillères et conseillers sont invités au traditionnel repas de fin d'année. Afin de prendre les inscriptions, une liste va circuler pendant le déroulement de ce Conseil. Le bureau a aussi demandé le recensement de la base de données des conseillères et conseillers, afin de s'assurer qu'elle soit toujours à jour. Il demande à toutes et à tous de vérifier leurs coordonnées et surtout leurs adresses courriel sur la feuille qui circulera à cet effet.

Pour ce soir et pour toutes les séances suivantes, le bureau a demandé de mettre à disposition du Conseil des cartons rouges et verts lors de votes à mains levées. A défaut d'utiliser le système de vote électronique qui aurait coûté CHF 15'000,-, il a opté pour un système qui ne coûte que CHF 15.-. Les scrutateurs vont utiliser ces cartons qui, il l'espère, va améliorer grandement le comptage. Il reviendra sur ce point plus tard.

Il remercie encore l'assemblée de bien vouloir utiliser le micro mis à disposition lors de chaque intervention.



Afin d'harmoniser la manière de s'annoncer absent au Conseil, il souhaite que, dorénavant, les excuses soient envoyées directement au Greffe par téléphone, mail ou courrier. Il remercie les conseillères et conseillers d'avance.

Le Président passe au point no 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- **M. André OVERNEY**, au nom du groupe PLR demande une inversion des points 4 et 5. Soit le point no 4, relatif à l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2013 deviendrait le point no 5 et le point no 5, soit règlement sur la gestion des déchets deviendrait le point no 4. En effet, il ne lui paraît pas logique de débattre, d'abord sur l'imposition, puis d'aborder le sujet sur la gestion des déchets. Ces 2 points liés dans l'ensemble de l'imposition en général, doivent donc être inversés. Merci.
- **M. Angelo MARZOLI** se pose la question de savoir pourquoi le groupe PLR veut faire passer la discussion sur le vote du nouveau règlement sur la gestion des déchets avant sur l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2013. Il suppose qu'ils veulent lier ces 2 objets en disant, à mots couverts, que : si le règlement sur les déchets n'aboutit pas sur une diminution des impôts, il n'acceptera pas l'arrêté sur le taux d'imposition ! C'est de bonne guerre, mais c'est réducteur de lier ces 2 objets et d'en faire un amalgame. La taxe sur les déchets n'a rien en lien avec le taux d'imposition et le groupe Socialiste l'exposera plus tard lors du débat proprement dit. Plutôt que de se battre pour savoir si l'objet no 3 doit passer avant le 2, et que le no 5 devienne le 4, le groupe Socialiste préfère privilégier le fond et, pour cette raison, s'abstiendra sur ce vote.

Le Président passe au vote de la proposition de M. André OVERNEY, d'inverser les points 4 et 5 de l'ordre du jour de ce soir.

A mains levées, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 34 oui, 14 non et 14 abstentions.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE

- **Mme Angelika CONSTAM** constate que, comme **M. Didier PYTHON**, elle a été notée non excusée, alors qu'elle s'était annoncée absente au Greffe.

La correction pour ces 2 personnes sera effectuée avec les excuses d'usage.

- **M. Maurice MISCHLER** demande qu'à la page 100, avant-dernier paragraphe, le mot : le but soit remplacé par ***un but*** du mandat de la Municipalité.



- **M. Alain MONOD** demande une correction à la page 102, le crédit de construction accordé est de **CHF 5'720'000,-** et non pas CHF 5'200'000,-.
- **M. Charles-André BOLOMEY** revient sur la votation de l'amendement présenté par le PLR lors de la dite séance.
Après avoir noté le résultat des votes, selon rapport des scrutateurs et confronté ses chiffres avec ceux du Président, il en ressortait les remarques suivantes :
 - Nombre de membres présents 57
 - Nombre de oui 29
 - Nombre de non 34
 - Abstention 1D'où un total de 64 soit 7 de plus que le nombre de membres présents.
Sur le procès-verbal, il lit :
 - Nombre de membres présents 57
 - Nombre de oui 19
 - Nombre de non 34
 - Abstentions 3D'où un total de 56, soit un de moins que le nombre de membres présents.
Il aimerait savoir, et le Conseil également, comment l'on est arrivé à ce nouveau score, d'autant plus que c'est le camp des oui à qui l'on a retiré 10 voix sans autre forme de procès. Et de plus, étonnamment, le décompte n'est toujours pas bon.
Pour conclure, lors de l'annonce du résultat des votes, il aimerait proposer à M. le Président de rappeler le nombre de membres présents.

Le Président prend note et intervient directement sur ce point. Il revient sur la 2^{ème} remarque de l'intervention avec 19 oui, 34 non et 3 abstentions, soit 56 membres présents. Il est vrai qu'il y avait 57 présents, M. Charles-André BOLOMEY a raison, mais selon l'article 25 du règlement, le Président ne vote pas lors des votes à mains levées. De ce fait le nombre de 56 est exact. Il le remercie pour son intervention pertinente. C'est justement pour cette raison et pour ne pas créer la confusion que le bureau a demandé ces cartons rouges et verts afin de faciliter le comptage.

Le Président passe au vote de l'acceptation du procès-verbal modifié.

A mains levées, avec ces corrections, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Aubert pour la rédaction.

3. REGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX TAXES A PERCEVOIR EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES AUBERGES ET LES DEBITS DE BOISSONS (LADB) - APPROBATION

Préavis no 13/2012

La parole est donnée à **Mme Judith BOVAY**, Présidente rapporteuse de la commission des finances (au dossier).



Après avoir lu son rapport, Mme Bovay ayant appris que les informations données à la commission n'étaient pas exactes, elle souhaite donner la parole au Municipal en charge de ce dossier, afin qu'il apporte des éclaircissements sur cette taxe.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Bernard KRATTINGER**, comme relevé par Mme Judith BOVAY, constate qu'effectivement il y a eu des imprécisions qui ont perturbé la compréhension de ce préavis. Cette taxe ne sera pas perçue auprès des restaurants, cafés, ni lors de manifestations publiques où il y a vente de boissons alcoolisées. Cette taxe ne sera perçue, comme mentionné sur le préavis en question, qu'auprès des commerces qui proposent des boissons alcoolisées à la vente à l'emporter. Il s'agit essentiellement des grandes surfaces, des épiceries, commerces de vin, etc.... et il insiste, uniquement sur ce type de débits de boissons. Suite à cette précision, la Municipalité n'a pas pour objectif d'améliorer, par ce biais, les recettes communales, car l'estimation de CHF 5'000,- n'est pas un intérêt suffisant pour améliorer ou assainir les finances communales. Le seul objectif, concernant cette taxe, est d'apporter une très modeste contribution à la lutte et à la prévention contre l'abus d'alcool. C'est uniquement dans ce but là que la Municipalité souhaite percevoir cette taxe. Les recettes seront entièrement affectées à la prévention de l'alcoolisme. Et c'est bien dans cet objectif que la Municipalité vous demande de soutenir ce préavis ainsi que le règlement autour de cette taxe. D'autre part les modalités d'application de ce règlement ne demandent pas un travail considérable. Il s'agit juste de prélever 0,8 pour mille des recettes de ces commerces sur la vente d'alcool. Il était important de rectifier les erreurs qui ont été transmises et il demande de soutenir ce préavis.
- **M. Cédric DELAMADELEINE** est perplexe devant cette situation. En effet, devant la commission des finances, des réponses ont été apportées afin de se forger une opinion qui a été transmise par le biais du rapport lu par Mme Judith BOVAY. Les règles du jeu changent parce que les réponses sont différentes de celles de la discussion qui a eu lieu au sein de la commission. Il trouverait fair-play que la Municipalité retire d'elle-même ce point de l'ordre du jour, de manière à ce que la discussion puisse être menée de manière convenable et qu'elle le reporte à l'an prochain.
 - **M. Maurice MISCHLER** fait un mea culpa et adresse ses excuses aux membres de la commission. La Municipalité retire ce point de l'ordre du jour et le remettra l'an prochain.

Ce point sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Il n'y aura donc pas de vote sur le point no 3.

4. REGLEMENT SUR LA GESTION DES DECHETS ET L'INTRODUCTION DU PRINCIPE DE CAUSALITE POUR LA TAXATION DES DECHETS – APPROBATION



Préavis municipal no 15/2012

Le Président rappelle que le rapport a été envoyé sous forme écrite selon l'article 57 du règlement, dès lors il n'est pas nécessaire d'en faire lecture devant le Conseil, à moins qu'une personne de l'assemblée ne le souhaite.

Ce n'est pas le cas, la discussion est ouverte.

- **M. Maurice MISCHLER** revient sur le sujet de la taxe sur les déchets à Epalinges. Comme l'assemblée le sait, plusieurs communes ont déjà débattu et voté à ce propos. Il suggère, ce soir, un certain nombre d'aménagements propres à la commune d'Epalinges. Pourquoi maintenant et quelles en sont les contraintes ? Un récent arrêté du Tribunal fédéral a rappelé que le principe du pollueur payeur aurait dû être appliqué depuis 1997 déjà ! Beaucoup de communes alémaniques ont adopté cette taxe et, pour de multiples raisons, la région lausannoise a longtemps tergiversé. Actuellement, cet arrêté ne donne plus aucun délai supplémentaire. Depuis un certain nombre d'années, la région lausannoise s'est réunie pour débattre de cette question, M. Jean-Claude SHEPPARD, présent ce soir, a fait partie des commissions qui débattaient du sujet. Au printemps 2012, 200 communes, dont Epalinges, ont donné leur accord pour une introduction de la taxe au 01.01.2013.

Il a fallu faire vite et bien. La Municipalité a fait au mieux et il espère qu'avec l'aide des conseillers, ce préavis sera accepté ce soir.

Cette taxe doit respecter le principe de causalité d'équivalence et de couverture des frais d'élimination. Le principe de causalité d'abord : sur la taxe au sac, la région lausannoise, après discussions, s'est mise d'accord sur le principe de taxe proportionnelle et de fixer le prix du sac de 35 litres à CHF 2,- . Le revenu estimé sera de CHF 540'000,-, avec en situation actuelle 2000 tonnes de déchets ménagers à enlever, soit environ 23 % de déchets qui seront triés grâce à cette taxe au sac. Ensuite, il s'agit d'introduire une taxe forfaitaire. Il rappelle qu'il doit y avoir un équilibre entre les charges et les revenus. Pour cela, différentes options ont été envisagées : le m3, le m2, par habitant, par ménage, par logement ou par valeur assurée du bâtiment. En Suisse l'une ou l'autre de ces options ont été optées par différentes communes.

La Municipalité d'Epalinges, comme celles de Pully, Lausanne et d'autres, ont choisi une taxe au m3. La discussion a déjà été engagée lors de la séance d'information aux conseillers le 29 octobre et va donner les raisons pour lesquelles la Municipalité a choisi cette option. Cette taxe forfaitaire au m3 offre une bonne causalité. En effet, plus un bâtiment a un grand volume plus il est possible d'y entreposer un certain nombre de choses, qui, à terme, pourront devenir des déchets. Souvent un grand bâtiment a un grand jardin, ce qui génère une grande quantité de déchets verts et ces déchets recyclables sont les plus onéreux à traiter, environ CHF 100,- la tonne. Une autre raison est le coût pour une famille type : elle vivrait dans une maison d'environ 500 m3, à CHF 0,30 le m3, elle paierait CHF 150,- par année. Si dans la même maison, une taxe par habitant serait introduite, taxe uniquement pour les adultes, cette famille devrait payer le double avec des enfants et le quadruple avec des adolescents. Cette taxe à la personne serait trop lourde pour une famille.



Ensuite, pour la répartition des types de bâtiments, la grande majorité se compose d'habitations, et 9 % des entreprises devront également payer la taxe au cubage. Il rappelle que si la taxe est au m³, la commune devra également payer sur ces bâtiments administratifs. Des aménagements pourront être faits, par exemple, pour l'agriculteur M. PASCHE.

Si l'on regarde la moyenne des cubages de tous les bâtiments, cela représente 1414 m³, ce qui est considérable. Par contre, si l'on sépare la population des bâtiments en deux, il y a la moitié des bâtiments qui ont un cubage supérieur à 768 m³ et l'autre moitié inférieure, ce qui veut dire que si l'on fait le compte, la moitié des propriétaires paieront plus de CHF 230,- et l'autre moitié moins de CHF 230,-, ce qui est acceptable pour les propriétaires.

L'incidence sur le personnel et sur les charges, soit la différence entre le budget 2012 et celui de 2013 est de CHF 700'000,-. Ceci comprend notamment le ramassage des déchets compostables, l'engagement d'un employé de la voirie, pour les « Eco-point » essentiellement, et faire la « police » ; après réflexion, est-ce que ce travail sera effectué par un employé de la voirie assermenté ou une autre personne qui devra de toute manière être assermentée. L'expérience d'autres communes montre que, dès le départ, la taxe déchets est instaurée avec grand sérieux et que, dès le début, les habitants savent qu'ils auront l'obligation de trier. Une personne serait également engagée à temps partiel à la bourse communale pour la facturation, elle pourrait également faire d'autres travaux. Puis l'amortissement des « Eco-point » qui vont être très rapidement mis en place suite à la soumission d'un préavis au Conseil communal et suite à la discussion avec la commission nommée pour ce sujet, la Municipalité a pris en compte les propositions de la dite commission soit :

- Améliorer les heures d'ouverture de la déchetterie. Pour rappel celle-ci est privée et la Municipalité ne peut pas exiger cette amélioration mais elle usera de son autorité et fera tout pour ce point.
- Prévoir un accès piétonnier à la déchetterie et améliorer l'accès aux véhicules
- Offrir un rouleau de sacs de 35 litres à chaque ménage au début de l'an prochain, cette offre coûterait CHF 80'000,-, mais la Municipalité, pour faire prendre de bonnes habitudes aux habitants, a accepté cette proposition de la commission.
- Coordonner l'achat des containers pour les déchets verts. M. Jean-Marc BAATARD est en discussion avec la ville de Lausanne pour coordonner ces achats.
- Favoriser les composts de quartier, c'est aussi une proposition de la commission. Toutes les actions citoyennes qui peuvent aider à aller dans le sens d'un tri sont les bienvenues.
- L'information à la population est très importante et bien entendu, elle sera faite en conséquence.

La compensation sociale votée par le Grand Conseil, dont il faut tenir compte pour l'allègement de la taxe, les obligera à analyser cas par cas et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'abus. Les familles avec enfants en bas âge et les personnes incontinentes recevront des sacs.

Ensuite, la rétrocession des excédents sera redistribuée par le biais de la facture de l'électricité. Après analyse totale de l'exercice au niveau financier et, si le compte no 450 donne un surplus, celui-ci sera redistribué via la facture des «SI» et, ainsi, chaque ménage recevra la même somme.



▪ **M. Charles-André BOLOMEY intervient avec MM Félix SCHMIDT et Fabien LOI ZEDDA :**

« Mon intervention ne porte pas sur le fond mais sur le mode de taxation proposé par ce préavis, étant entendu qu'au final, un montant doit être recouvré quelque soit la formule. En effet, notre groupe est clairement favorable à l'introduction d'une taxe au sac : c'est non seulement une obligation légale, mais c'est aussi une taxe environnementale dont l'expérience a montré qu'elle permet d'accroître fortement le volume de déchets recyclés.

En plus de la taxe au sac, le préavis projette d'instaurer une taxe de base, référée au volume ECA.

Cette façon de procéder, chers collègues, ne doit pas être acceptée. Elle est non seulement **antisociale**, mais également **discriminatoire**. Elle est également **contraire au principe du pollueur payeur**.

Il arrive fréquemment qu'une personne vive seule ou se retrouve seule, suite au départ des enfants, partis voler de leurs propres ailes, ou aussi, par exemple, après le décès d'un conjoint.

En l'espèce, la taxe de base référée au volume habité (ECA ou autre) est **antisociale**, puisqu'elle ne tient pas compte de l'évolution de la structure familiale.

Par principe, ce mode de calcul va favoriser les communautés nombreuses dans un logement de volume moyen.

En ce sens elle est **discriminatoire**.

Dire qu'il y a une relation proportionnelle entre le nombre d'habitants du logement et les déchets produits est une évidence. Il n'y a qu'à voir, dans les supermarchés, le volume rempli des caddies conduits par de jeunes mamans entourées de leurs enfants.

Je lis dans le préavis, point 4.4.7, 2^{ème} alinéa, l'affirmation péremptoire suivante, je cite:

Une taxe à l'habitant ne tient pas compte de l'effort de tri de ce dernier alors qu'il est certain qu'en général une plus grande surface ou un plus grand volume de logement conduisent potentiellement à la production d'une quantité de déchets plus importante.

Si tel était le cas, Mesdames et Messieurs, ça se saurait. A part éventuellement le nombre de sacs d'aspirateur, nous ne voyons pas ce qui pourrait être à l'origine de plus de déchets dans un grand logement. De plus, nous peinons à comprendre pourquoi la taxe à l'habitant inciterait moins les gens à l'effort de tri que la taxe au volume habité.

Un tel effort est essentiellement motivé par la taxe au sac. Enfin nous ne voyons pas, dans la taxe au volume habité, la stricte observation de causalité dont se réclame le préavis, de **pollueur payeur** qui, je cite à nouveau,

stipule que le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination.

Le système de taxe au volume ECA, proposé par la Municipalité introduit un biais qui a beaucoup d'importance : on ne taxe pas le pollueur, l'habitant d'Epalinges, mais le **propriétaire**, à qui on transmet la charge de **reporter la taxe** sur ses locataires. Ce transfert est non seulement non conforme au principe de causalité, mais il sera à l'origine de nombreux et dispendieux conflits:

Il est à craindre que des propriétaires ou des entreprises fassent recours contre la taxe, soit contre la commune, arguant que le volume ECA est fait pour gérer les dommages d'incendie et non la production de déchets, et que, dans le volume considéré, une partie plus ou moins importante n'est pas productrice de déchets. Ces recours vont coûter chers à notre commune.



Le transfert de la taxe par le propriétaire au locataire n'est de loin pas évident. Il n'y a pas de base légale à ce transfert, qui dépend des conditions contractuelles propres à chaque cas. On peut s'attendre donc à de nombreuses contestations entre locataires et propriétaires, portant aussi bien sur le principe, que sur la répartition de la taxe entre les différents locataires. Imaginez un immeuble avec un ou plusieurs appartements vides : à qui va incomber le paiement de la taxe des ces volumes inoccupés? Aux autres locataires par le biais des charges fort probablement.

Selon des informations du greffe, 2'488'000 m³ seraient ainsi visés par la taxe forfaitaire. Vous imaginez dès lors la recourite aigüe déjà courante ailleurs, lorsque le m³ ECA sert de référence. Et que dire, par voie de conséquence, de l'inévitable accroissement des charges administratives qui découleront de celles-là?

Par ailleurs, la taxe au volume n'est pas du tout adaptée aux entreprises ou aux bureaux : certaines entreprises de petit volume peuvent créer beaucoup de déchets et d'autre de grand volume ne produire que des déchets de cafétéria.

Ceci n'est pas conforme au principe du pollueur payeur et ici aussi, on peut s'attendre à des recours, justifiés, contre la taxation et la commune.

Les entreprises sont trop diversifiées pour référer la taxe à un indicateur théorique. Pour celles-ci il faut être pragmatique et baser la taxe sur les conteneurs utilisés, soit taxer au volume de déchets.

De plus notre Conseil ne doit pas créer un règlement de nature à augmenter le risque de conflits entre concitoyens, entreprises, propriétaires et la Commune : ceci, inmanquablement, coûtera cher à la collectivité. Enfin, il faut relever que la taxe par m³ ECA n'est appliquée que par quelques communes selon nos informations.

Il est indiscutable que l'entrée en vigueur de la taxe ne saurait être différée de celle de Lausanne, si l'on veut éviter qu'Epalinges ne soit enfouie sous les déchets "touristiques".

Mais arguer qu'on est pressé ne devrait pas être prétexte à précipitation

En conclusion nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à refuser ce préavis dans la forme où il nous est présenté. Ou alors d'accepter l'amendement suivant, proposé par le Groupe PLR, qui modifierait le préavis au point 2 des décisions soumises au vote de la façon suivante:

"d'autoriser la Municipalité à coupler la taxe au sac à une taxe de base référée à l'habitant adulte, respectivement à une taxe par container pour les entreprises". »

- **M. Laurent BALSIGER** trouve que la taxe au m³ « ECA » est parfaitement justifiée et reconnue par l'office fédéral comme une taxe pouvant être appliquée, donc les risques de recours sont faibles. En tant qu'ingénieur de la ville de Pully il a participé à ces travaux, et a pu contacter différents juristes. Il peut assurer que cette taxe est parfaitement applicable et que la jurisprudence est en cette faveur, donc l'argument de M. BOLOMEY est faux. Il faut juste une base communale et légale qui doit être acceptée par le Conseil, il l'espère ce soir. A noter que le Conseil communal de Pully a accepté ce principe de taxe forfaitaire au m³ et le Conseil communal de Lausanne vient de l'accepter ce soir. Pour en venir sur la causalité, plus la taille des bâtiments est grande plus l'on possède d'objets encombrants et plus la taille des jardins est importante. La dépense la plus importante pour une commune ce sont les déchets verts, de ce fait la causalité est parfaitement démontrée et surtout il est très simple d'avoir les données « ECA » qui sont mises à jour régulièrement. La facturation en est



facilité, bien plus que la taxe par habitant, la population fluctuant chaque année d'où une complexité plus grande. Pour le volet social, un jeune étudiant, qui vit seul, qui fait attention et recycle devra s'acquitter du même montant qu'une autre personne plus dépensière et non regardante à l'environnement. Il invite donc l'assemblée à soutenir le préavis de la Municipalité qui est parfaitement justifié. La taxe « ECA » est adaptée et déjà adoptée par quelques communes environnantes. Il serait dommage qu'Epalinges se distingue pour des raisons qui lui échappent.

- **M. Fabien LOI ZEDDA** voit que le Syndic a sorti « l'artillerie lourde » pour son exposé en "pauvre point" et ceci pour intervenir avant la votation d'un préavis. Il faut croire que la démarche du PLR l'inquiète un peu. De plus il fait monter au front un éminent chef de service d'une commune voisine, qui, comme par hasard, est Président de la commission nommée pour ce sujet. Il pense que les conseillers ont tous un sens démocratique et les invite à soutenir fermement l'amendement du PLR.
- **M. Angelo MARZOLI** ne comprend pas le lien qu'il y a entre la Présidence de M. BALSIGER, l'exposé de M. MISCHLER et l'intervention de M. LOI ZEDDA. Merci pour les explications !
- **M. Christian TERRIER** répond d'abord à M. BALSIGER qui prétend qu'il n'y aura pas ou peu de recours. Certes sur le plan légal on peut admettre que la causalité est respectée sur le m³, néanmoins les recours seront nombreux car beaucoup de citoyens ou propriétaires de bâtiments locatifs n'accepteront pas que la taxe forfaitaire soit basée sur le m³ « ECA ». M. le Syndic invoque le cas d'un agriculteur à qui, manifestement, l'on ne pourra pas le taxer sur tous ses m³ mais ce n'est pas le seul, beaucoup de propriétaires ont du volume non utilisable. Le volume « ECA » est un volume brut du bâtiment, il pense que taxer sur les m² aurait été une mesure plus efficace, car les m³ sont des habitations, des caves, des greniers, des jardins d'hiver, des garages, des entrepôts, des remises et il en passe. Forcément, ces critères vont susciter des recours. Concernant la simplicité de la perception de cette taxe auprès des propriétaires, il est facile pour la commune de facturer aux propriétaires, et pourtant il faudra engager du monde pour percevoir cette taxe et on reporte le problème sur les propriétaires qui devront répercuter ce montant aux locataires quand ils le peuvent, vu que les baux antérieurs à 2001 ne le permettra pas. Tout à l'heure les problèmes de répartition de cette taxe ont été évoqués pour les locataires. C'est pourquoi il trouve que cette taxe au m³ est une mauvaise solution et il ne voit pas la difficulté pour la Municipalité, qui connaît son nombre d'habitants adultes, de procéder à une perception sur cette base individuelle.
- **M. Félix SCHMIDT** aimerait revenir sur ce principe de taxation. D'abord, sur le fond tout le monde est d'accord sur l'introduction de la taxe au sac. Le but de cette taxe au sac est écologique afin que chacun fasse un effort pour mieux éliminer les déchets et les recycler. L'expérience a démontré que c'est efficace ; il peut le dire en son nom et au nom du groupe PLR qu'il est favorable à cette taxe au sac. Mais cela doit rester une taxe écologique et il ne faut pas commencer à mélanger d'autres éléments dans une telle taxe. Si l'on commence à mélanger les aspects sociaux avec une taxe écologique, cela la tuera et les gens refuseront une taxe où l'on veut tout y mettre. Il s'agit ici de taxer le pollueur et celui-ci c'est l'habitant, taxer le propriétaire qui ne produit rien,



qui n'habite peut-être pas la commune c'est se fourvoyer et cela créera des problèmes entre le propriétaire et ses locataires. M. BALSIGER dans le rapport de la commission l'a d'ailleurs souligné qu'il y aurait 50 à 60 % de baux qui permettraient ce transfert, ce qui veut dire qu'il reste environ 40 % de contrats où il n'est pas prévu d'effectuer ce transfert. Et ce n'est pas ce que nous voulons. Il faut un système plus simple que celui proposé ce soir par la Municipalité qui a une fausse apparence de simplicité. Par contre, taxer l'habitant a des avantages et des inconvénients mais l'avantage est la clarté du système, la simplicité de la facturation. M. le Syndic a cité l'exception de l'agriculteur avec la taxe au m³ et il y en aura d'autres, il peut l'assurer. Il propose de rester à un système simple du principe du pollueur payeur et de taxer l'habitant.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** commence par une boutade qui n'engage que lui. Il a pris bonne note que l'herbe coûtait cher et il a une solution : c'est bétonner la commune et, venant d'un écologiste, cette solution est un peu particulière ! Plus sérieusement : concernant les exceptions il souhaite savoir si la commune a pris en compte les besoins propres à l'Association accueil Epalinges ainsi que pour les « mamans de jour ». Y a-t-il quelque chose de prévu dans le dit règlement et pourrait-on imaginer que cela puisse faire partie des exceptions déjà citées ?
- **M. Jean-Marc BAATARD**, il est évident que la Municipalité tiendra compte des situations particulières, c'est clair. Personne ne doit être pénalisé par ce nouveau système.

Le Président **passé au vote de l'amendement** de MM Charles-André BOLOMEY, Félix SCHMIDT et Fabien LOI ZEDDA concernant le point no 2 du préavis no 15/2012 :

« 2. d'autoriser la Municipalité à coupler la taxe au sac à une taxe de base référée à l'habitant adulte, respectivement à une taxe par container pour les entreprises. »

A mains levées, l'amendement est accepté par 35 oui, 27 non et 2 abstentions.

- **M. Horacio HERRERA** demande la votation du préavis no 15/2012 à bulletins secrets.

Suite à cette demande, le Président demande si au moins 20 conseillers soutiennent cette proposition. C'est le cas avec 21 voix.

- **M. Yves GIROUD** partage le principe du pollueur payeur. Le citoyen consommateur se trouve au bout de la chaîne et souhaite que l'on intervienne en amont si possible et demande aux autorités d'intervenir notamment dans les grandes surfaces de la commune afin qu'elles mettent à disposition des containers. Les responsables de ces grandes surfaces pourraient, également, envisager de modifier la façon d'emballer les denrées.

Le Président passe au vote **du préavis no 15/2012 amendé, à bulletins secrets.**

A bulletins secrets, le préavis no 15/2012 amendé est accepté par 42 oui, 19 non et 6 abstentions.



- **M. Maurice MISCHLER** prend acte du résultat de la votation du préavis amendé. Il remercie déjà les conseillers pour la confiance accordée concernant la taxe globale. Comme discuté avec la commission, il s'agit d'une taxe recyclable et après une année, les choses seront analysées. Il souhaite que les débats émotionnels ne soient pas l'apanage du Conseil. La Municipalité va regarder le côté social. Certes il est content pour les propriétaires, pour les personnes âgées qui vivent dans une grande maison, en revanche c'est regrettable pour les familles. Il pense qu'à moyen et à long terme, il devra faire une adaptation, car il reste persuadé que, pour certaines familles, cette charge sera intolérable. Il espère que cette taxe ne fera pas l'effet inverse et qu'ils se disent : « je paye donc je pollue » !
- **M. Angelo MARZOLI**, selon l'article 96 du règlement, demande un second débat.
- **M. Mazyar YOSEFI** lit, pour rappel, l'article 96 : « immédiatement après la prise d'une décision par le Conseil, le tiers des conseillers présents peut demander un second débat sur le même objet. » et rappelle également la suite de l'article 96 : « le second débat et la votation qui s'ensuivent ont lieu lors de la séance suivante. Toutefois, en cas d'urgence et sur demande des deux tiers des conseillers présents, ils peuvent avoir lieu immédiatement. »
- **M. Fabien LOI ZEDDA** s'étonne de la persistance de M. MARZOLI qui, en début de séance, a tenu des propos narquois sur le PLR qui a demandé un changement de l'ordre du jour, celui-ci s'avérait tout à fait pertinent par rapport à ce qui se passe. Il souhaite que son collègue M. MARZOLI ait un peu plus de respect démocratique.

Le Président demande que les débats ne tournent pas à un débat personnel mais que ceux-ci restent sur le sujet de l'ordre du jour.

- **M. Angelo MARZOLI** tient à préciser qu'utiliser le règlement est tout à fait démocratique, quoiqu'en pense M. **LOI ZEDDA**.

Le Président **passé au vote de l'acceptation d'un nouveau débat, selon l'article 96.**

Il faut le tiers des conseillers présents soit 22 personnes. **A mains levées, le nouveau débat est donc accepté** par 29 personnes.

Cet objet est reporté à la séance du 11 décembre 2012.

5. ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNE 2013 - APPROBATION

Préavis municipal no 14/2012

La parole est donnée à **Mme Judith BOVAY**, Présidente rapporteuse de la commission des finances (au dossier).



Vu la décision de la taxe sur les boissons alcooliques, la commission des finances propose l'amendement suivant :

« L'arrêté d'imposition est modifié dans son article 2, point 13 : la taxe sur la vente de boissons alcooliques est de CHF 0.00. »

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Cédric DELAMADELEINE**, « M. le Syndic s'inquiète des effets pour la classe moyenne de l'adoption de la taxe déchets par habitant. Pour cela il y a une solution. Il revient au programme de législature 2011-2016, plus particulièrement au chapitre « organisation de l'administration » au point 3 sur lequel il est mentionné : « poursuivre l'effort de transparence et d'information au public. » En toute logique, la transparence voudrait que soit clairement exprimée la mise en place de la gestion des déchets telle que prévue par le règlement et son corollaire. Le budget 2013 laisse apparaître des prélèvements supplémentaires sur le dos de la population à concurrence de plus de CHF 700'000,-, soit l'équivalent d'environ 2 points d'impôts. Ce soir il s'agit de ne pas se tromper de débat car, selon l'arrêté du Tribunal fédéral, le financement de la gestion des déchets doit répondre au principe du pollueur payeur. En effet, à aucun moment, il n'est précisé que la gestion des déchets doit être financée exclusivement par une classe sociale ou l'autre.

La transparence voudrait qu'on explique, particulièrement, à la classe moyenne que le fait de ne pas répercuter les excédents de produits envisagés conduira à une réduction de leur pouvoir d'achat représentant environ 2 points d'impôts.

A ceux qui se sentiront concernés par la terminologie « coalition de gauche », j'ai le sentiment que ce n'est pas renier vos convictions que d'accepter une réduction de 2 points d'impôts ; en effet, il s'agit uniquement d'une bascule des impôts vers une taxe dont l'approbation permettrait de soulager, à tout le moins contribuerait à ne pas augmenter les factures à payer à la fin du mois pour l'ensemble de la population.

Pour ceux qui, cas échéant, trouveraient l'argument précédent trop partisan, j'aimerais rappeler ici un exemple plus pratique : en effet, il y a une année environ, le report de la charge de police au canton avait conduit à un équilibrage sous la forme du transfert de 2 points d'impôts sans que cela n'engendre aucune discussion. Dès lors, il me semble transparent et informatif de communiquer qu'un report de charge de la commune au citoyen de l'ordre de CHF 700'000,- doit être compensé financièrement par une réduction d'impôts équivalente sous peine de considérer qu'il s'agit, d'une part, d'un double discours et, d'autre part, d'une hausse d'impôts déguisée.

Pour les raisons précitées, je dépose un amendement au sens de l'article 87 de notre règlement demandant :

« que les taux d'impôts mentionnés aux alinéas 1, 2 et 3 de l'article 1^{er} de l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 soient fixés à 64 %. » »

- **M. Maurice MISCHLER** remercie M. DELAMADELEINE pour son intervention. Il s'est engagé à jouer la transparence et il y aurait plusieurs arguments pour y répondre, mais il préfère aller directement à sa présentation et dire le pourquoi du maintien du taux d'imposition à 66 %. Tout d'abord il y a un certain nombre de charges non



maîtrisables, celles-ci ont progressé de 6,48 % qui correspond à une somme de CHF 2'485'770,-. Ces charges non maîtrisables représentent 52,64 % de charges épurées qui sont notamment dues à la facture sociale et à la réorganisation policière. Pour cette dernière, effectivement, il nous a été restitué 2 points d'impôts, mais ce que nous coûte actuellement la police dépasse les 2 points rétrocédés. Les communes, globalement, se sont « fait avoir » par cette rétrocession car elles doivent finalement payer davantage.

La commune aide les garderies, entre autre par une subvention supplémentaire accordée pour l'AAEE de CHF 200'000,- pour un total de CHF 287'000,-, ce sont des charges imputées en plus. Concernant la péréquation intercommunale, si l'on reste à 66 %, cela est favorable pour la commune par une rétrocession de CHF 256'000,-. Il est important de voir que s'il y a une diminution d'impôts cette somme serait gommée. Pour en revenir aux charges maîtrisables, il est convaincu qu'une institution comme la nôtre doit avoir des comptes sains. Des efforts ont été consentis, déjà au niveau de l'achat de mobilier, de matériel et de machines pour CHF 57'000,-, la charge du personnel administratif a été diminuée de CHF 48'000,-, la dépense en eau, énergie et combustible a diminué de CHF 21'000,-, l'intérêt sur la dette a également diminué. Le 1^{er} octobre, en séance de Municipalité, lors de la discussion sur le budget, avec un déficit de CHF 500'000,- sur l'ensemble des charges, elle a passé 10h à ramener ce déficit à un bénéfice de CHF 10'000,-. Alors ne dites pas, « oui mais vous avez puisé dans les réserves ». Effectivement, elle a puisé dans les réserves mais elle rappelle que la Municipalité précédente, lors de « vaches grasses » a tenu à garder le point d'impôts tel qu'il était et n'a pas voulu le diminuer. Sur la politique financière la nouvelle Municipalité n'a pas changé d'un iota la politique de l'ancienne. Ne dites pas qu'elle est en train de révolutionner les choses, alors qu'il y a le même boursier, les mêmes employés et elle assure que tout est fait afin que les finances restent saines.

Les conséquences d'une diminution de 2 points d'impôts pour compenser la taxe déchets seraient préjudiciables. La Municipalité a proposé de redistribuer le surplus du compte à chaque ménage et de cette manière chacun a la même somme, alors qu'avec une diminution d'impôts cette redistribution est inégale. C'est mathématique, avec 2 points de moins ce sont les gros revenus qui y gagnent. Un exemple : un célibataire qui a CHF 60'000,- de revenu gagnera CHF 88,60 et un couple avec 2 enfants ne fera qu'une économie de CHF 59,90 ce qui ne couvrira même pas la taxe forfaitaire. En revanche, pour un revenu de CHF 100'000,- un couple avec 2 enfants aura une diminution de CHF 123,- et pour un revenu de CHF 250'000,- la taxe sera parfaitement redistribuée dans ce cas. Voilà quelques exemples si les impôts étaient amputés de 2 points et à qui profiterait la diminution d'impôts. Personnellement, il trouve ce système incohérent. La ville de Romanel a décidé de ne pas augmenter ses impôts, celle du Mont sur Lausanne, elle, a décidé d'augmenter ses impôts de 6 points. Certaines communes voisines ont un budget largement déficitaire. Epalinges a une politique de rigueur budgétaire et si le Conseil décide de baisser les impôts, il y aura un manque à gagner de CHF 750'000,- environ et là il y aura des déficits, des emprunts devront être effectués et la génération future devra assumer.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** saura que l'an prochain il pourra venir aux séances avec un power point, ce qui est plus attractif que lui-même devant un micro. Ce soir l'on n'arrivera pas à se comprendre en prenant des calculs arbitraires. L'exemple de CHF 100'000,- de revenu et 2 points d'impôts en moins, ce ménage récupérerait CHF



180,-. Ce soir, il a décidé de représenter la classe moyenne et si la Municipalité fait fi de CHF 180,- d'impôts en moins, lui il les accepte, car avec CHF 100'000,- pour une famille c'est difficile. En 2^{ème} lieu, M. MISCHLER dit que la commune a des comptes sains et il se réjouit de voir quand cela commencera, car que l'on arrive ou pas au budget, en l'état actuel, prélèvement sur les réserves faites, on est à moins CHF 2'400'000,-. Les solutions évoquées pour éviter les déficits ne sont pas grand-chose et il faudra y travailler.

- **M. Maurice MISCHLER** ne peut pas écouter ces reproches sans intervenir. D'un côté les conseillers principalement de droite lui reprochent de puiser dans les réserves et d'un autre côté que la population paye trop d'impôts. C'est totalement incohérent, alors venez aux séances, la Municipalité a déjà « taillé dans le muscle ». Elle doit refuser des demandes importantes de la part des services de la commune. Il veut être rigoureux, les priorisations doivent être faites et respectées. Si le Conseil vote pour une baisse d'impôts la commune sera en difficulté. Un exemple : la ville de Payerne n'a pas entretenu ses bâtiments et actuellement elle doit déboursier CHF 10'000'000,- pour ces entretiens. Epalinges a une autre politique c'est de faire un entretien régulier et responsable pour ses bâtiments afin de ne pas se trouver dans 10 ans à faire une rénovation complète pour un coût beaucoup plus élevé.
- **Mme Catherine MORAND** aimerait revenir sur l'intervention de tout à l'heure de M. le Syndic que la Municipalité puisse compter sur des ressources financières suffisantes sans avoir à emprunter. Elle aimerait se référer à une actualité récente, celle des élections américaines, où, au cours de nombreux reportages, la faillite à laquelle étaient confrontées de nombreuses villes lorsque les intérêts de leurs emprunts se sont envolés. Ce sont des images que nous n'avons pas l'habitude de voir qui nous montrent le démantèlement dramatique du service public, allant du licenciement du corps de police à la fermeture des garderies et autres. Evidemment, Epalinges n'en est pas encore là mais afin de préserver la génération future, il faut tout faire pour que la commune n'ait pas à emprunter et à s'endetter pour consolider son budget et assurer ses prestations, dans la mesure où l'on ne sait pas aujourd'hui si les taux d'intérêts ne vont pas prendre « l'ascenseur » et nous confronter à des situations telles qu'aux Etats Unis.
- **M. Félix SCHMIDT** constate que l'assemblée est en train de mélanger deux choses avec ce discours sur les taxes. Une taxe écologique va être introduite et l'on ne baisse pas les impôts d'autant. Ceci est dangereux, M. le Syndic écologique, car il y aura d'autres discussions et d'autres taxes. Alors introduire une taxe écologique et ne pas la compenser par une baisse d'impôts veut dire que vous tuez tous les débats sur les taxes écologiques. Il demande d'être sérieux et d'introduire cette taxe écologique tout en la compensant par une baisse d'impôts. L'an prochain, pourquoi ne pas les augmenter à nouveau si cela s'avérait nécessaire.
- **M. Alexandre MEIER** a apprécié la présentation power point de M. le Syndic mais il démontre chaque fois combien les riches ont de réductions d'impôts, environ CHF 600,- pour les hauts revenus, mais malheureusement il ne démontre jamais combien ces mêmes personnes ont payé d'impôts.



- **M. Marco CAFFARO** se demande ce qui est le plus frustrant pour le contribuable, une baisse d'impôts maintenant et une augmentation une année plus tard. A son avis et personnellement il ne voudrait pas ce système.
- **M. Cédric DELAMADELEINE** promet d'intervenir pour la dernière fois sur ce sujet. Il pense que le Conseil n'a pas compris la question. Ce que l'on est en train de faire si l'arrêté d'imposition, tel que présenté, est accepté, ce n'est pas, « ou bien ou bien », c'est bel et bien une augmentation d'impôts, certes déguisée mais augmentation quand même plus une taxe au sac. Il ne faut pas, comme le soulignait, M. SCHMIDT se tromper de débat. Il nous est demandé CHF 700'000,- supplémentaires sous forme de taxe, c'est très clair, alors il n'y a aucune raison que l'on paye autant d'impôts.
- **M. Bernard KRATTINGER** aimerait recentrer le débat car il constate qu'on est dans une situation où l'on essaye de faire croire que la votation sur le taux d'imposition est une votation sur la taxe déchets.

L'assemblée a voté sur cette taxe et a pris des décisions, certes le débat a été renvoyé mais il y a eu un 1^{er} vote. Il est inquiet par tous les arguments évoqués pour maintenir les 2 points que certains souhaitent diminuer en lien, en effet, avec une taxe qui va rapporter à la collectivité CHF 700'000,-. Il ne faut pas oublier tous les éléments pour lesquels cette imposition a été faite. Cette somme sera redistribuée sous forme multiple par les revenus et bénéfices que produit cette société. Ces éléments-là ne peuvent pas être escamotés sous le seul prétexte que quelque part, il sera demandé à la population en général de participer et d'appliquer une taxe, dite écologique, qui n'est pas une volonté de la Municipalité mais une décision nationale et du Grand Conseil vaudois.

Il lui paraît plus judicieux que le financement des impôts permette de respecter les multiples engagements que la collectivité et le Conseil ont pris pour les concitoyens en matière de dépense publique. C'est à ces engagements que le taux d'imposition sert et ce n'est pas uniquement pour financer un bout d'élimination des déchets.

Ce plénum a eu de larges explications sur les augmentations de charges de la commune. Les conseillers ne peuvent pas négliger la commune pour faire bénéficier quelques nantis d'une diminution d'impôts et, comme démontré, ne profitera qu'à la classe aisée d'Epalinges. Les autres vont payer l'impôt, car la taxe sera devenue un impôt, et de plus ils ne recevront rien en retour car le surplus sera trop faible.

- **M. Pierre JOLLIET** : « Permettez-moi d'intervenir dans ce débat. En effet, il se trouve que le dicastère qui m'est attribué englobe des charges importantes de la commune. Je veux notamment parler de la facture sociale et de la participation au maintien à domicile. Ces deux rubriques représentent un montant total de plus de 8'000'000.- soit près de 20% du budget communal.

Durant ces prochaines années les charges liées au social ne vont pas diminuer bien au contraire en regard des défis qu'il faudra relever.

Le premier défi concerne plus particulièrement la facture sociale. La crise économique qui affecte l'Europe commence à déployer des effets sur notre pays, rien que pour la «RAS» Pully, au 3^{ème} trimestre 2012, nous constatons une progression de 20% du nombre de dossiers «RI» financés par rapport à janvier. Or, cette crise aura des effets plus marqués que les précédentes car la limitation dans le temps par la



confédération des prestations chômage a pour conséquence l'augmentation des personnes en fin de droit qui font appel à l'aide sociale.

Le deuxième défi c'est le vieillissement de la population qui aura des conséquences à la fois sur la facture sociale et sur la participation aux soins à domicile.

On sait en effet que d'ici à 2030 la population des plus de 65 ans représentera plus de 20 % de la population et l'effectif des plus de 80 ans augmentera de plus de 120%. Cette évolution entraînera forcément, au niveau de la facture sociale, une augmentation importante des prestations complémentaires AVS-AI ainsi que des aides pour l'hébergement en home. Pour les soins à domicile on prévoit une augmentation de 20 % dans les 15 ans.

Alors, mesdames et messieurs les conseillers est-ce vraiment le moment de limiter les possibilités financières de notre commune. Car, c'est bien de la marge de manœuvre communale que l'on parle. En effet, si les dépenses liées augmentent c'est uniquement sur les prestations sur lesquelles nous pourrions agir, que des économies devront être réalisées pour maintenir l'équilibre budgétaire. Je parle là des prestations visibles, celles qui sont appréciées par les habitants, celles qui font notre originalité, celles que vous avez voulues en acceptant le budget quasiment à l'unanimité depuis de nombreuses années ou en acceptant des crédits d'investissements. Quelques exemples : on vient d'achever la construction de centre de vie enfantine, investissement décidé à l'unanimité du Conseil, et on remettrait en cause les subventions. Sous l'ancienne majorité le Conseil avait accepté d'accorder le transport gratuit des élèves et des subsides pour les jeunes faudra-il également, à l'avenir renoncer, à cette prestation appréciée des familles. Pour maintenir notre niveau de prestation, il ne restera que deux solutions, l'endettement ou la hausse d'impôt. L'endettement serait faire payer aux générations futures notre imprévoyance et la hausse d'impôt...

Mesdames et Messieurs, continuons de maintenir l'équilibre budgétaire tout en fournissant des prestations de qualité. Ne prenez pas aujourd'hui dans la précipitation de la mise en place de la taxe déchets une mesure fiscale qui, à long terme, engagerait notre commune sur la voie des déficits et de l'endettement. »

- **M. Laurent BALSIGER** aimerait revenir sur plusieurs points évoqués.
 - la taxe déchets : la Municipalité explique qu'il y aura des mesures de rétrocession qui sont plus favorables à la classe moyenne qu'une baisse d'impôts. Comme démontré, cette baisse d'impôts serait plus favorable à la classe aisée, une rétrocession par ménage serait beaucoup plus équitable pour tous.
 - En parlant de mathématiques, il est surpris car sans une baisse d'impôts, il y a quand même des déficits, alors la volonté est-elle d'aller à plus de déficits ? La facture sociale va augmenter, les infrastructures vont coûter de plus en plus chers. Le projet de l'agglomération lausannoise est également important : les aménagements de la Rte de Berne, le prolongement du métro, le carrefour des Croisettes pour n'en citer que certains. Parlons également des nombreux « PPA » en cours dans la commune qui vont nécessiter des aménagements d'infrastructures avec des coûts, pensons aussi à la rénovation des bâtiments. Il trouve irresponsable de ne pas garder ce taux d'imposition.
 - Vu l'équilibre fragile du budget ainsi que les investissements futurs, il est raisonnable de maintenir ce taux d'imposition et invite le Conseil à soutenir les propositions de la Municipalité.



- **M. Fabien LOI ZEDDA** comprend bien les propos de M. BALSIGER mais c'est justement afin d'éviter un référendum et des guerres ultérieures que le PRL souhaite que la Municipalité ne présente pas un impôt déguisé et présente à l'assemblée une situation claire. Ce qui est présenté ce soir, est bel et bien un impôt déguisé.

- **Mme Brigitte CROTTAZ** avait prévu d'intervenir plus tôt dans ce débat et M. le Syndic, par sa présentation, a aligné tous les arguments qu'elle avait préparés. Elle ne voulait pas intervenir mais en écoutant tous les intervenants qui prônent une baisse d'impôts et n'hésitent pas à dire la même chose, alors pourquoi ne pas répéter les arguments qui finalement sont défendus par la Municipalité.
Ce n'est pas un impôt déguisé, vu que la Municipalité vient de dire que cette somme sera redistribuée de manière équitable et il n'y aura pas de gain pour la commune. Le coût des déchets ne peut pas être évalué exactement à l'heure actuelle à cause de différents facteurs comme la TVA, les frais d'incinération et d'autres frais vont influencer les coûts. Et l'on ne pourra pas avoir non plus une évaluation précise de l'élimination des déchets avant 2 ou 3 ans. Il est donc logique que, pendant ces années, il ne faut pas toucher au taux d'imposition afin de voir comment la situation va évoluer.
Si la baisse d'impôts est parallèle à l'introduction des taxes, alors effectivement, de faire un transfert fiscal c'est avantager les plus aisés de la commune alors que les contribuables les plus modestes, comme déjà mentionnés plusieurs fois ce soir, ne verront pas de baisse sensible.
L'amendement PLR sur la taxe déchets qui a été voté ce soir grèvera plus les familles à revenu modeste et si, en plus, la baisse d'impôts ne leur profite pas, elle ne voit pas l'intérêt à dire que l'on défend les familles alors que c'est juste l'inverse.
Lausanne a fait une estimation d'une baisse de la fiscalité avec l'introduction de la taxe, un gain de CHF 300,- pour un contribuable qui gagne CHF 300'000,- alors qu'une famille de la classe moyenne perdrait environ la même somme. Les personnes modestes verraient ainsi leur situation péjorée de CHF 300,- annuel.
Comme les prédécesseurs qui sont intervenus, elle pense qu'il faut être responsable et raisonnable et attendre au moins un an avant de réévaluer ce taux d'imposition.
Dans de nombreuses communes, ces deux sujets n'ont pas été présentés au même moment, de ce fait le taux d'imposition n'a pas été modifié et le sera peut-être l'an prochain selon le budget présenté.

- **M. Charles-André BOLOMEY** aimerait calmer certains comportements concernant les nantis. Il rappelle que ces nantis contribuent fortement au revenu de la commune, qu'Epalinges les a attirés. Il pense à un nanti particulier qui doit avoir les oreilles qui sifflent ce soir, car sans lui, Epalinges n'aurait pas eu droit à sa générosité. C'est une simple remarque et il demande que les nantis ne soient pas attaqués systématiquement. Honnêtement, pour un ménage qui gagne CHF 300'000,-, une taxe de CHF 600,- n'est pas une grande charge, alors cessons de tergiverser.

- **M. Maurice MISCHLER** à titre personnel, n'a absolument rien contre les nantis, bien au contraire. Il veut juste rappeler que les charges non maîtrisables ont augmenté de CHF 2'400'000,-. A titre personnel, il ne veut pas jouer au yoyo avec le système des impôts en prétextant que les années où tout va bien une baisse est effectuée, et les mauvaises années les impôts augmentent.



Il a longuement discuté avec un financier et a appris, entre autre, que les gens viennent en Suisse grâce à la stabilité fiscale. De plus, certains viennent dans notre pays, même s'ils doivent payer plus d'impôts, grâce à cette stabilité. En regardant le budget, la charge de la part des déchets a été augmentée de CHF 700'000,- Cet argent gagné grâce à la taxe aux déchets notamment, sera réinvesti automatiquement pour les déchets verts, pour l'engagement de personnel supplémentaire pour gérer ces déchets. Cet argent n'est pas volé mais réinvesti. Au niveau fiscal uniquement, la commune est dans le domaine de la stabilité. Il souhaite éviter que chaque année la population se demande combien elle devra payer d'impôts. Tant que cela est possible, il n'est pas question d'augmenter ou de diminuer le taux d'imposition, car il est pour la stabilité. Il est issu d'une famille modeste et a toujours fait avec ce qu'il avait et pour cette raison les autorités doivent faire avec ce qu'elles ont et rester stables.

Lorsque cela ne sera vraiment pas possible et cela en tout dernier recours, il y aura la possibilité de discuter d'une augmentation d'impôts, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

- **M. Roland PERRIN** est surpris qu'aujourd'hui la commune n'ose pas dire qu'elle a besoin de 2 points d'impôts supplémentaires, au bout du compte c'est sous-entendu, alors pourquoi ne pas oser le dire ! La taxe au sac et la taxe forfaitaire doivent venir en diminution des impôts actuels, soit à 64 %, mais la Municipalité a besoin de 2 points supplémentaires. Alors merci d'être clair car toutes les classes vont payer 2 points supplémentaires.
- **M. Bernard KRATTINGER** rappelle que le vote, qui aura lieu tout à l'heure, est capital. Il est d'accord avec M. PERRIN sur le fait qu'il ne faut pas mélanger la façon de gérer la taxe poubelle car d'autres enjeux doivent être pris en compte sur l'arrêté d'imposition. Il aimerait rappeler à la droite de ce Conseil que lorsqu'ils se sont engagés en politique, ils se sont engagés pour défendre les intérêts communs et l'intérêt public. Aujourd'hui il entend malheureusement que certains conseillers défendent des intérêts particuliers. Bien entendu, les personnes aisées paient des impôts mais c'est le principe même de la société, soit la répartition de cette richesse entre toutes les classes sociales. C'était bien le but de l'inversion de l'ordre du jour, de permettre à une catégorie de la population de bénéficier de recettes supplémentaires. Personne ne nie qu'il y ait des recettes supplémentaires avec la taxe au sac mais ne peut accepter que l'on ne défende que des intérêts partisans alors qu'il faut penser à l'ensemble de la population. Son souhait est que le Conseil accepte ce soir le préavis de la Municipalité qui maintient le taux actuel à 66 %. Il n'y a pas d'augmentation d'impôts mais une augmentation de taxes, d'autres taxes sont payées sans que quiconque ne demande une diminution d'impôts.
- **M. Maurice MISCHLER** aimerait répondre à M. PERRIN que les autorités ont investi CHF 700'000,- de plus attribué aux déchets. Au niveau comptable, ils ont utilisé la taxe de manière ciblée pour les déchets. S'il veut lui faire dire qu'il monte de 2 points d'impôts pour les redescendre ensuite, alors il le dit.
- **M. Roland PERRIN** souhaite que le Conseil travaille pour le bien-être de la commune, mais pas pour des catégories particulières. Pourquoi faut-il toujours parler



de ceux-ci ou ceux-là ; ce soir il faut débattre globalement sur le bien-être de la commune.

- **Mme Mercédès ASSAL** à l'écoute ce soir est inquiète si, à l'avenir d'autres taxes apparaîtraient sous la même forme. M. Le Syndic a rappelé que la taxe sera réinvestie, déjà planifiée concernant les déchets. Les taxes et les impôts sont investis et l'on a deux appellations différentes qui peuvent se confondre. Elle aimerait savoir si, à l'avenir, on va au devant de perceptions d'autres taxes de ce genre.
- **M. Maurice MISCHLER** aurait voulu, à titre personnel et au nom de la nouvelle Municipalité, introduire cette taxe poubelle dans 1 ou 2 ans afin de permettre la mise en place des infrastructures nécessaires avant l'introduction de cette taxe. Les circonstances les obligent à être le plus rapide possible et ils regrettent de ne pouvoir le faire en douceur. Cette taxe aurait du être introduite il y a 30 ans. Alors quand l'obligation devient pressante, il faut le faire. Cette taxe vient du canton quant à savoir s'il y en aura d'autres, il ne peut le dire actuellement, mais pour la commune il n'y a pas de discussion au sujet d'autres taxes.
- **M. Angelo MARZOLI** répète encore une fois les propos de M. le Syndic et de Mme CROTTAZ, afin de clarifier la situation. Le point d'impôt n'est pas lié à la taxe déchets ce qui a été démontré de plusieurs manières, ensuite la facture sociale est en constante augmentation, un argument pour lequel il est contre une baisse d'impôts. Une baisse d'impôts induit une augmentation de la péréquation et la diminution de 2 points augmenterait le déficit de CHF 700'000,-. Les gros investissements à venir ne peuvent pas tous être financés par l'emprunt. Il demande que la votation se fasse à bulletins secrets.
- **M. Ernest CORBAZ** se rappelle quand il était jeune conseiller que l'ancienne Municipalité suite à la péréquation, avait demandé que le taux d'imposition passe de 70 à 67,2 % environ, la Municipalité prônait, elle, le maintien à 70 % ce qui n'avait pas amené autant de débats que ce soir, alors qu'il y avait aussi augmentation d'impôts.

Le Président demande à M. MARZOLI si sa demande de la votation à bulletins secrets ne concerne que le préavis, c'est le cas. Avant de passer au vote des amendements, il demande si 20 conseillers au moins soutiennent la demande de vote à bulletins secrets. Celle-ci est soutenue.

La discussion est close, il passe **au vote de l'amendement de la commission des finances**, à savoir, à l'article 2, point 13:

« la taxe sur la vente de boissons alcooliques est de CHF 0.00 »

A mains levées, l'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Le Président passe **au vote de l'amendement PLR** présenté par M. Cédric DELAMADELEINE qui l'a déposé selon l'article 87 du règlement demandant à ce que :



« les taux d'impôts mentionnés aux alinéas 1, 2 et 3 de l'article 1^{er} de l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 soient fixés à 64 %. »

A mains levées l'amendement du PLR, taux à 64 %, est refusé par 33 non, 32 oui et 1 abstention.

Le Président demande aux scrutateurs de distribuer les papiers pour le **vote à bulletins secrets pour le préavis no 14/2012 tel qu'amendé par la commission des finances.**

A 21h55 le Président propose une pose de 10 minutes une fois que les conseillères et les conseillers auront donné leur bulletin de vote aux scrutateurs.

Après une courte pause le Président reprend la séance à 22h05 et donne les résultats.

A bulletins secrets, le préavis no 14/2012, amendé par la commission des finances, est accepté par 37 oui, 24 non et 6 abstentions.

- **M. Maurice MISCHLER** prend au sérieux ce vote très serré et le Conseil n'aura pas affaire à des ingrats. Ils continueront à avoir une rigueur budgétaire et plus particulièrement sur la taxe déchets par des analyses et de la transparence. Merci.

6. ASSAINISSEMENT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE THERMIQUE AU COLLEGE DE BOIS-MURAT – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE

Préavis municipal no 16/2012

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc MAGNENAT, Président rapporteur de la commission nommée pour cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances.

La commission a estimé que l'ajout au préavis, soit : « ***pour un crédit d'étude pour l'assainissement...*** », ne nécessitait pas un amendement, il sera simplement rajouté au préavis no 16/2012.

Le Président le remercie pour son travail, ainsi que la commission nommée.

La discussion est ouverte.

- **M. Pierre JOLLIET** remercie la commission pour ses remarques pertinentes formulées dans un esprit d'ouverture et motivées par un intérêt commun. Suite à cette séance et après avoir pris contact avec d'autres bureaux d'ingénieurs, il est en mesure d'apporter déjà quelques précisions. Le bureau d'ingénieurs qui a procédé à l'étude a appliqué strictement l'application de la norme « SIA », application mathématique, il n'y a donc pas d'erreurs. Mais suite à la remarque de la commission et suite à divers entretiens avec le bureau d'ingénieurs concerné, une nouvelle offre leur est parvenue ce jour et elle est nettement plus avantageuse, ce qui montre que la commission a effectué un excellent travail et a donné de bons conseils.



La discussion est close, le Président **passé au vote du préavis no 16/2012.**

A mains levées, le préavis no 16/2012 est accepté à l'unanimité.

7. BUDGET 2013 – APPROBATION

Le Président passe la parole à Mme Judith BOVAY, Présidente rapporteuse de la commission des finances.

Madame Bovay lit son rapport, M. Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion d'ordre général.

- **M. Roland PERRIN** au vu de ce qui s'est passé tout à l'heure avec la taxe au sac et la taxe forfaitaire, se demande s'il est possible de finaliser le budget 2013 sans s'être déterminé sur ce sujet.
- **M. Maurice MISCHLER** ne veut pas faire d'hypothèses sur les débats futurs sur la taxe poubelle. Mais il souhaite que les choses soient claires, la discussion porte sur le mode de financement de la taxe poubelle de base. Du point de vue strictement budgétaire, rien ne sera changé, que ce soit une taxe au m³ ou une taxe par habitant. Les revenus et dépenses seront les mêmes.

Le Président va mentionner les chapitres et les groupes de comptes assez lentement afin que l'assemblée puisse intervenir.

- **M. Félix SCHMIDT** avait déjà fait remarquer à la Municipalité l'an passé que le coût des déchets à Epalinges était beaucoup trop élevé par rapport à la normale. Epalinges est bien située pour l'élimination des déchets, c'est une commune compacte, pas trop dispersée et, de plus, à proximité de l'usine d'incinération « TRIDEL » soit à 3,2 km du centre.

La moyenne suisse étant de 24 km, le coût des transports est élevé, et la moyenne par habitant de la commune devrait se trouver largement en-dessous de la moyenne nationale par habitant. Cette moyenne est CHF 129,- par habitant en 2008, en 2011 elle était de CHF 125,- et Epalinges était à CHF 166,- soit 29 % plus cher que la moyenne. C'est beaucoup trop et cette année la Municipalité propose une augmentation de ce poste là.

Avec un potentiel d'économies faramineux il est nécessaire de diminuer le budget et non de l'augmenter et profiter de l'introduction de la taxe au sac pour diminuer les dépenses liées aux déchets. Effectivement, la commune produit beaucoup de déchets verts et la Municipalité doit en tenir compte pour trouver des moyens moins chers pour leur élimination. Comme la Municipalité propose, dans son préavis, d'acheter un camion pour ne l'utiliser qu'une fois par semaine pour les déchets verts, cette solution n'étant pas économique, pourquoi ne pas s'adresser au secteur privé. Les coûts



doivent être réduits et non augmentés. Dans ce cas, il vaudrait peut être la peine de faire une dépense en ingénierie.

Il a été discuté du coût des conflits liés à une éventuelle taxe au volume, de ce fait il propose d'ajouter un poste à ce budget pour un montant symbolique de CHF 1,- qui s'intitulerait : « honoraires et frais liés aux conflits générés par la taxe déchets ». Avec ceci, dans une année, le Conseil pourrait constater le montant réel de ce poste et faire les comptes.

- **M. Maurice MISCHLER** a bien entendu M. SCHMIDT et la Municipalité a déjà demandé à une entreprise privée de s'occuper des déchets verts et elle continuera de faire appel à des entreprises privées. Lors de la réunion et de la discussion globale sur les déchets, la Municipalité a reconnu qu'effectivement la déchetterie coûte cher, alors il invite M. SCHMIDT à venir participer aux débats lors de la prochaine convention.
- **M. Laurent BALSIGER** remercie M. SCHMIDT d'avoir pointé du doigt ce qui coûte très cher à la commune soit les déchets verts. Les CHF 160'000,- que nous coûtent les déchets verts pour l'année prochaine sont excessifs par rapport à la ville de Pully qui arrive au même montant pour 2 fois plus d'habitants. Par conséquent, des efforts de la part des entreprises privées d'Epalinges aideraient grandement la diminution de ces coûts.
- **M. Bernard KRATTINGER** revient sur les CHF 1,- symboliques pour les honoraires liés aux recours qui pourraient intervenir suite à l'introduction de la taxe forfaitaire au m³, mais il n'est pas inutile non plus de mettre ces CHF 1,- symboliques pour tout le contentieux que nécessitera la récupération des taxes quand elles le seront par habitant, par exemple.

Le récapitulatif du budget est terminé, la discussion est toujours ouverte.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** : M. MISCHLER part du postulat de la discussion sur l'objet de la taxe reporté en décembre et dit qu'il n'y aura pas de nouvel impact financier sur les taxes qui seront finalement choisies. C'est son interprétation, vu que cet objet n'a pas été voté ce soir, on peut partir de l'idée qu'il est complètement remis en cause et qu'il peut y avoir de nouveaux impacts financiers en plus ou en moins. A ce titre, cela peut influencer, dans une certaine mesure, le budget. Dès lors il lui semble peu convenable d'accepter ce budget sous cette forme là et à ce titre, il s'opposera au budget tel que présenté.
- **M. Maurice MISCHLER** rappelle, comme le disait l'ancien Syndic : « le budget est une intention, ce n'est pas un permis de dépenser, il peut être modulable justement en tenant compte des imprévus. »
- **M. Félix SCHMIDT** rappelle qu'il a proposé un amendement afin qu'il y ait une transparence dans la décision qui va être prise lors de la prochaine séance en créant une ligne supplémentaire dans le poste déchets : « honoraires liés aux conflits dus aux recours possibles sur la taxe forfaitaire ».



Pour le Président, Monsieur Schmidt n'était pas clair dans sa proposition, il lui demande de préciser le contenu de sa demande.

Le Président **passé au vote de l'amendement** du groupe PLR, présenté par M. Félix SCHMIDT.

A mains levées, l'amendement est accepté par 38 oui, 17 non et 10 abstentions.

Le Président **passé au vote du budget 2013 amendé.**

A mains levées, le budget 2013 amendé est accepté par 40 oui, 25 non et 1 abstention.

- **M. Roland PERRIN**, au nom du groupe PLR, demande le report de la discussion à la prochaine séance.
- **Mme Judith BOVAY** demande sur quoi il veut reporter le débat.
- **M. Roland PERRIN** lui répond, tout simplement le débat sur le budget.
- **Mme Brigitte CROTTAZ** demande un débat immédiat.

Le Président va procéder en deux temps, en premier le vote sur le second débat lors de la prochaine séance au 11 décembre 2012 et en second le vote pour une discussion immédiate.

A mains levées, la proposition du groupe PLR d'avoir un second débat suite au vote de ce soir sur le budget 2013 à la prochaine séance est acceptée par 32 oui.

- **M. Fabien LOI ZEDDA** précise que logiquement les conséquences ne seront pas calculables ce soir, tant que le contenu exact du budget ne sera pas connu. Durant deux heures, il a été expliqué au Conseil l'importance de 2 points d'impôts et soudain ce n'est plus important et n'a pas de conséquences. Afin de débattre sereinement, il est préférable de reporter ce débat à la prochaine séance sur ce budget et ses incidences.
- **M. Maurice MISCHLER** aimerait rendre attentif le Conseil sur un aspect concernant la taxe déchets, la Municipalité a prévu de faire une information à la population et les données seront délicates à faire passer à la population à ce niveau-là et admet que cela le concerne.
- **Mme Mercédès ASSAL** a entendu ce soir assez fréquemment le mot transparence, il est alors opportun de jouer la transparence et de voter sur quelque chose de transparent.

Le Président **passé au vote de la seconde proposition**, celle de Mme CROTTAZ à savoir sur une discussion immédiate.

A mains levées, la proposition de Mme Brigitte CROTTAZ pour une discussion immédiate n'obtient pas les 44 voix nécessaires. Seulement 31 voix.

Le Président annonce **que le débat sur le budget 2013 est reporté au 11 décembre 2012.**



8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Maison de commune : une magnifique exposition a lieu à la Maison de commune sur le 350^{ème} anniversaire de l'Eglise des Croisettes. Cette exposition a été préparée par M. et Mme VIREDAZ. Il encourage chacun et chacune à venir la visiter.

Animations communales : Il rappelle que jeudi 15 novembre, un film sera présenté par Mme Sylvie COHEN et M. Marc DECREY sur le thème « le Pôle perd le Nord » à la salle des spectacles. Merci aux futurs spectateurs.

▪ M. Pierre JOLLIET, municipal

Centre d'animation des jeunes (CAJE) : au vu du succès remporté l'hiver passé, la Municipalité a décidé de reconduire l'ouverture de la salle de gymnastique le dimanche après-midi une fois par mois. Ce n'est pas uniquement destiné aux jeunes de la CAJE, les jeunes comme lui et les conseillers peuvent également s'y rendre.

▪ M. Jean-Marc BAATARD, municipal

Ch. de Bois de Menton : il annonce que la pose des luminaires est terminée. Au vu du budget accordé par le Conseil en début d'année, la Municipalité a décidé de prolonger la modification des « têtes » de l'éclairage en prolongement du Ch. de Bois de Menton, de ce fait ces modifications seront faites sur la Rte de Montblesson, Ch. de la Prairie, Ch. Pré-d'Yverdon, Ch. du Raidillon, Ch. des Planches, Ch. de la Cure, Ch. de l'Ofréquaz et Ch. de l'Eglise, soit 70 luminaires au total. Le choix s'est porté sur des lampes plus économiques que les précédentes, ce qui va représenter une économie de 16555 watts par année.

▪ M. Alain MONOD, municipal

Piscine et salle de gymnastique de Bois-Murat : il avait annoncé que, ce soir, il donnait le montant final des travaux effectués ; il le fait d'autant plus volontiers qu'il y a, dans le public, M. SHEPPARD qui avait conduit en sa qualité de municipal jusqu'en 2011 le projet et également M. MAURER, technicien communal qui l'a accompagné dans ce travail.

Le Conseil l'a souvent entendu parler d'un dépassement du budget annoncé, certes léger, mais ce soir ce n'est pas un dépassement de crédit, mais finalement une dépense inférieure. Au lieu de CHF 5'720'000,- la dépense n'a été que de CHF 5'377'741,-, tenant compte notamment d'une subvention fédérale de CHF 85'520,-. Pourquoi ce petit miracle ? Simplement un défaut sur les informations qui lui ont été communiquées : on lui donnait le détail des trafics de paiements, il en ressortait des montants qui, en définitive, ne ressortaient pas du crédit de construction mais des deux préavis du crédit d'étude de janvier 2008 et d'août 2009. Alors évidemment ces



montants n'avaient rien à faire avec le crédit de construction. Voilà pourquoi il parlait d'un dépassement, alors qu'il y avait finalement un « boni » de CHF 342'258,-.

Ch. des Planches, cyclistes : lors de la précédente législature, dans sa lettre de démission, le conseiller Philippe SCHMIED évoquait la possibilité pour les cyclistes d'emprunter le Ch. des Planches dans les deux sens. Pour cette piste cyclable en sens inverse sur le dit chemin, le Canton a procédé à une mise à l'enquête le 2 octobre 2012. Le résultat lui est parvenu hier et vu qu'il n'y a eu aucune opposition et si tout va bien, dans une quinzaine de jours environ, les cyclistes pourront utiliser ce chemin en sens inverse. Quelques uns n'ont pas attendu cette autorisation pour la tester !

Coop Brico+Loisirs et laboratoires anti-dopage des Croisettes : tous les braves propriétaires qui auraient voulu mettre à profit le beau temps de ce week-end pour acheter qui, une tondeuse à gazon, qui une pelle à neige ou encore des sacs poubelles bruns auront remarqué que le Coop Brico+Loisirs est fermé depuis mardi passé suite à un important incendie. Une deuxième intervention a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche, pratiquement dans le même bâtiment, mais sans lien avec le Brico, il s'agissait d'une alarme chimique. Dans ce 2^{ème} cas, Epalinges n'est pas intervenu, ce sont les pompiers de Lausanne qui se sont déplacés.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Auberge communale : durant l'année 2012 et suite à de violents orages, une fuite d'eau a inondé la petite salle de l'Auberge communale, ce qui a provoqué des dégâts au plafond de la dite salle. Les travaux non prévus au budget 2012 ont dû être effectués pour remédier à la situation. La dépense supplémentaire pour ces travaux s'est montée à CHF 3'874,05 qui se ventilent de la façon suivante : recherche d'infiltration et de l'étanchéité de la toiture de la petite salle CHF 2'436,-, remplacement des lames du plafond dégradées par l'eau CHF 1'269,55 et remplacement d'un spot d'éclairage pour l'incendie pour CHF 168,50.

CURT-Sylvana – projet d'agrandissement : il rappelle la séance d'information prévue à l'intention de la population concernant le projet d'agrandissement du CURT-Sylvana, à la salle des spectacles, le lundi 19 novembre à 20h15. Les différents intervenants à savoir : le Conseiller d'Etat M. Pierre-Yves MAILLARD, chef du département de la santé et de l'action sociale, de M. LEYVRAT, Directeur général du CHUV et de Mme BORGHINI, Directrice des constructions du CHUV. Ces personnes vous informeront sur les enjeux et les besoins en matière d'accueil et de prise en charge médico-sociale de la population vaudoise.

Encore des augmentations qui vont grandement grever le budget du canton et celui des communes ; il rappelle que la facture sociale est partagée à 50 % entre chacun de ces partenaires. Ils parleront aussi de l'engorgement du CHUV afin de trouver des solutions pour libérer des lits pour la prise en charge hospitalière et enfin sur les différents projets de réalisation envisagés sur le site de Sylvana.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES



- **M. Félix SCHMIDT** a une question pour la Municipalité. A Montéclard, les habitants ont reçu une enquête des Services Industriels pour savoir si les habitants de ce quartier seraient intéressés par une installation du gaz. Récemment, la réponse sur cette enquête leur est parvenue des Services Industriels, à savoir que ce n'était pas rentable économiquement et qu'ils renonçaient à mettre le gaz. La Municipalité était-elle au courant de ce sondage et la Municipalité aurait-elle pu prendre en compte, lors de cette enquête, les besoins futurs du dit quartier.
- **M. Bernard KRATTINGER**, la Municipalité a assisté à la présentation du projet des Services Industriels d'étendre le gaz à Montéclard, puis le service du gaz a poursuivi la démarche afin de savoir l'intérêt pour un système de chauffage à gaz. Selon les analyses du service commercial des « SI », il a été conclu que les investissements nécessaires pour acheminer le gaz dans différents quartiers étaient trop onéreux et qu'ils ne prendraient pas de risques financiers à amener ces conduites. Il n'a pas reçu les résultats statistiques mais il peut les leur demander et transmettre l'information lors d'un prochain Conseil. Le jour où sur ce tronçon de route, la commune engage des travaux importants, il serait alors possible d'approcher à nouveau le service du gaz pour éventuellement poser des canalisations au Ch. du Polny, mais ensuite se posera la problématique des chemins privés. Quant à la possibilité de mener les conduites de gaz au Ch. du Polny, ceci est un investissement important et vu les montants accordés aujourd'hui, « ce n'est pas demain la veille ».
- **M. Roland PERRIN** lit que sur le plan des investissements de 2012, figurait le Ch. de la Girarde 2^{ème} tronçon trottoir et éclairage, pourquoi cet investissement a disparu en 2013 ?
- **M. Bernard KRATTINGER**, l'informe que sur le plan d'investissements de 2012, il était mentionné le 1^{er} tronçon du Ch. de la Girarde et il a été réalisé. Alors la Municipalité ne va pas le remettre dans le plan des investissements car le 2^{ème} tronçon n'a jamais été mis dans le plan. Et le trottoir a été terminé, de ce fait il n'y avait aucune raison de le remettre pour 2013.
- **M. Angelo MARZOLI** a une proposition : c'est de mettre une lumière sur le lutrin et si possible de le déplacer plus au centre, afin que chacun ait la même distance de par les extrémités.
- **Mme Mercédès ASSAL** constate que le Président est tout autant mis à l'épreuve qu'elle ne l'a été par les propositions de revenir sur des décisions qui auraient été prises, notamment ce soir. Elle se désole de constater que le temps dévolu du Président soit si peu valorisé.
Elle est heureuse de constater que, ce soir, le système de cartes de votes proposée l'année passée ait été mis en place. Il est vrai qu'il est moins onéreux que le système électronique, mais elle pense qu'une seule couleur aurait suffi.
Elle souhaite remercier le président personnellement et publiquement, vu qu'elle était absente au dernier Conseil par des responsabilités scolaires, pour les remerciements et les éloges à son égard pour son travail de Présidente du Conseil. Merci également pour l'arrangement floral qui l'a touchée.



La discussion n'est plus demandée. Le Président donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le 11 décembre prochain à 18h30 dans cette même salle. Jusqu'à nouvel avis, les séances auront lieu toujours dans cette salle. Merci de redonner les bulletins rouges et verts aux scrutateurs, et va réfléchir à la proposition de Mme ASSAL. Il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Il clôt la séance à 23h.

Epalinges, le 20 novembre 2012

Le Président :

La Secrétaire

Mazyar YOSEFI

Françoise AUBERT